



PV reçu d'Italie - Mais jamais été en Italie

Par **Ilardenn**, le **02/05/2021** à **08:52**

Bonjour,

J'ai un avis de PV venant de la commune de Como pour une soit disant infraction "zone à trafic limité" sans autorisation.

Hors je n'ai jamais mis les pieds en Italie , je travaille à plus de 500km et habite à 600km de là !

Impossible d'etre à 2 endroits différents en meme temps !

ils mettent sur la feuille: Pour toutes informations (info@easyserv.it et un numero de téléphone +390498430813)

Que faire ? Arnaque ? Dois je consulter un avocat ? Hors de question de payer 72 €.

Merci beaucoup

Par **Lag0**, le **02/05/2021** à **10:41**

Bonjour,

Je ne sais pas si c'est toujours le cas, mais il fut un moment où il y avait souvent confusion entre plaques françaises et italiennes. Les immatriculations sont identiques avec seulement les tirets en plus sur les plaques françaises. Il se peut que ce soit votre cas, une voiture

flashée avec une immat italienne AA 001 AA et que la votre soit AA-001-AA.

Par **Ilardenn**, le **02/05/2021** à **11:18**

Bonjour,

Oui en effet j'ai vu sur les forums cette différence entre les plaques (juste les tirets).

Que faire surtout ?

Merci

Par **Visiteur**, le **02/05/2021** à **16:29**

Bonjour

Ce PV provient donc d'une commune dites vous.

Il s'agit peut être d'une doublette, contestez et exigez que l'on vous adresse la photo, même s'il y a peu de chance que vous l'obteniez.

A l'appui , joignez lers preuves de votre présence en France au moment des faits par tout moyen; attestatio employeur ou autre relations.

N'hésitez pas à demander aussi que soit vérifiée la plaque d'immatriculation (les fameux tirets...)

Par **Ilardenn**, le **02/05/2021** à **16:58**

Re Bonjour,

Le papier reçu est a l'entete : Polizia Locale E Protezione

Le site pour le payement en ligne est : <http://www.easyserv.it/Servizi.aspx>

J'ai envoyé un mail sur la boite mail indiqué dans premier temps en demandant la photo.

Ils indiquent 2 recours possibles par A/R :

- au prefect de la police municipale

- Au juge de Paix

Merci

Par **Ilardenn**, le **02/05/2021** à **17:58**

J'ai oublié une question

J'ai aussi des voisins qui peuvent attesté de ma présence chez moi en fin d'AM.

Faut il joindre une copie de leur Carte identité ?

Merci

Par **Ilardenn**, le **02/05/2021** à **21:53**

Bonsoir,

Des lundi, je ferai faire une attestation professionnelle que je joindrai à mon courrier (en italien). Je ne peux etre à mon travail puis retour chez moi à 100 km et etre en Italie.

Je vous remercie infiniment de vos conseils ([Lorenza,Lag0](#), ESP)

MERCI à TOUS

Par **Ilardenn**, le **08/05/2021** à **07:58**

Bonjour à tous,

J'au reçu une réponse d'Italie car j'avais envoyé un mail de contestation à l'adresse indiquée

Voici la réponse :

schiavio.pierpaolo@comune.como.it

Buongiorno,

da verifica a seguito della sua richiesta questo ufficio riconosce che la spedizione della violazione a lei è frutto di un errore.

Il veicolo che si è reso responsabile è un veicolo di immatricolazione italiana.

Null'altro deve fare e nell'occasione porgiamo cordiali saluti.

sov. Pierpaolo Schiavio

J'ai reçu la photo prise par le "radar" la plaque d'immatriculation est la même mais la marque du véhicule n'est pas la bonne ! Bref de quoi se poser des questions sur la gestion des PV.

Par **Visiteur**, le **08/05/2021 à 08:08**

Bonjour du jour,

[quote]

par vérification à la suite de votre demande, ce bureau reconnaît que l'envoi de la violation à vous est le résultat d'une erreur.

Le véhicule qui s'est rendu responsable est un véhicule avec une immatriculation italienne.

Il n'y a rien d'autre à faire et à cette occasion nous vous adressons nos salutations cordiales

[/quote]

C'est tant mieux pour vous, bonne suite

Par **llardenn**, le **08/05/2021 à 10:22**

Hello,

Oui , j'ai reçu la photo dans le mail, en effet le numéro d'immatriculation est bien le même , c'est bien une plaque italienne sans les tirets.

De plus c'est un renault kangoo et moi une peugeot. Bref bonjour les vérifications ...

Bonne journée

Par **Visiteur**, le **09/05/2021 à 09:44**

Encore mieux !